

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000.- pour financer les travaux d'adaptation des locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP)

du 26 mai 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'adaptation des locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement". Il sera amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 mai 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 9 juin 2020